

MATIÈRES ACCEPTÉES

**GRATUIT À L'ANNÉE
POUR TOUS**

Serpuariens (Matériel informatique et électronique)

Ces articles peuvent être déposés GRATUITEMENT à l'écocentre pendant les heures d'ouverture ou au garage municipal de Disraeli situé au 295, rue Saint-Louis. (du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h)

Pour plus de renseignements, visitez :
recyclermeselectroniques.ca/qc

- ▶ Téléviseurs et écrans
- ▶ Ordinateurs de bureau et portables
- ▶ Chaînes stéréo, lecteur audio/vidéo portables
- ▶ Imprimantes et numériseurs
- ▶ Photocopieurs et télécopieurs
- ▶ Systèmes audio/vidéo, console de jeux vidéo
- ▶ Téléphones, cellulaires et téléavertisseurs

Encombrants

- ▶ Chauffe-eau
- ▶ Fours à micro-ondes
- ▶ Électroménagers
- ▶ Matelas et sommiers
- ▶ Pneus entiers et déjantés
- ▶ Vélos
- ▶ Petits appareils à moteur
- ▶ Souffleuses, tondeuses, taille-haies
- ▶ Taille-bordures, scies mécaniques
- ▶ Meubles

Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- ▶ Armoires et comptoirs
- ▶ Bains, douches, lavabos et toilettes
- ▶ Lattes de bois, bois traité, naturel ou peint
- ▶ Plomberie
- ▶ Portes, fenêtres et vitres
- ▶ Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale
- ▶ Isolants, composites de matériaux divers
- ▶ Tuiles de céramique

Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté.

Matériaux granulaires

- ▶ Brique
- ▶ Béton, gravats
- ▶ Asphalte
- ▶ Roches (maximum 30 cm de diamètre)
- ▶ Sable, terre non contaminée
- ▶ Granulat, pierre concassée et roc

Plastiques souples et rigides

- ▶ Auvents, toile de piscine
- ▶ Boyaux d'arrosage
- ▶ Mobiliers de patio
- ▶ Récipients, tuyaux en PVC
- ▶ Revêtements de maison
- ▶ Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.

Métaux ferreux et non-ferreux

- ▶ Fer, tôle
- ▶ Laveuses, sècheuses
- ▶ Cuisinières, lave-vaisselle
- ▶ Réfrigérateurs, congélateurs, air climatisé*
- ▶ Poêles, barbecues

MATIÈRES REFUSÉES

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- ▶ Bardeau d'asphalte

Résidus domestiques dangereux - RDD

- ▶ Piles et batteries **
- ▶ Cire
- ▶ Colle
- ▶ Combustible à fondue
- ▶ Diluant
- ▶ Antigél
- ▶ Aérosols

Peinture **

- ▶ Peinture domestique
- ▶ Vernis d'usage domestique
- ▶ Peinture en aérosol

Huiles usagées et huiles végétales *

- ▶ Huiles
- ▶ Contenants
- ▶ Aérosol

Propane et butane

- ▶ Bonbonnes de propane (max. 30 lbs - 13,6kg)
- ▶ Brûleurs de camping
- ▶ Aérosols
- ▶ Extincteurs

Ampoules recyclables *

- ▶ Type fluocompact (torsadé)
- ▶ Tube fluorescent

Résidus verts

- ▶ Arbustes, plantes
- ▶ Branches, feuilles
- ▶ Morceaux de tourbe, rognures de gazon
- ▶ Résidus de jardinage
- ▶ Souches, troncs d'arbre

* Ces matériaux sont acceptés au garage municipal situé au 295, rue Saint-Louis, Ville de Disraeli.

** Ces matériaux sont acceptés à la Municipalité de Sainte-Praxède.